

DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES

Titre: Port d'un APRIA 1 heure d'autonomie pour un feu bâtiment	D.O.S. 6
But: Protéger la santé des pompiers	
Personne visées: Tous les officiers	
En vigueur le: 02-12-2008	Mise à jour: 06-11-2012
Pour chaque feu de bâtiment seul un officier pourra endoss Le tout étant basé sur la norme CAN/CSA-Z94,4-F93	er un APRIA de 1 heure.
1. Un officier pourra endosser ce type d'APRIA seulement d	quand il agira à ce <u>titre</u> .
2, Un officier qui voudra agir comme pompier (ex: faire du c APRIA de 30 minutes d'autonomie.	combat) devra porter un
Calo Tempo	
Carol Dugas Directeur	